

*Le Président*

N° 6018 / PR

Papeete, le 22 AOUT 2022

à

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 22 AOUT 2022

N° 9838

Objet : Implantation d'une nouvelle chaîne de restauration rapide en Polynésie

Réf. : - Question écrite n° 99/2022 du 19 juillet 2022 de Madame Eliane TEVAHITUA, Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française
- V/courrier n° 1295/2022/APF/SG/STL/ac du 20 juillet 2022

Monsieur le Président,

Par courrier sus-référencé, Madame Eliane TEVAHITUA m'interroge suite à l'implantation d'une nouvelle chaîne de restauration rapide sur le territoire.

Madame TEVAHITUA rappelle que, suite au constat du fort taux de surcharge pondérale et d'obésité en Polynésie française, le gouvernement a placé la lutte contre la surcharge pondérale comme priorité en application de l'axe 4.1. du Schéma d'organisation sanitaire (SOS) actée par l'Assemblée de la Polynésie française par délibération n° 2016-12 APF du 16 février 2016 portant approbation du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021. Aussi, Madame TEVAHITUA m'interroge sur la mise en application de ces recommandations.

Madame TEVAHITUA m'interroge également sur la mise en œuvre du programme d'action sur l'alimentation équilibrée 2019-2023 notamment pour l'avancée sur le projet de réglementation relative à la commercialisation et à la distribution des denrées alimentaires.

Madame TEVAHITUA sollicite par ailleurs des éclaircissements concernant la promesse qui aurait été faite par le gouvernement de taxer les produits trop riches et nocifs pour la santé des polynésiens.

Enfin, Madame TEVAHITUA dit s'interroger face « *au silence assourdissant pour ne pas dire complice suite à l'annonce de l'ouverture imminente de trois « restaurants » de la chaîne de fast food de l'enseigne Burger King, qui s'ajouteront aux cinq « restaurants » Mac donald's* » ce qui donnerait, selon Mme TEVAHITUA le triste record en Polynésie française de la densité de fast food par habitant dans le monde. Elle s'interroge alors sur les mesures prises par le gouvernement pour éviter ce triste record.

Aussi, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse à l'attention de Madame TEVAHITUA.

Un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été mises en place pour lutter contre la surcharge pondérale en application du SOS depuis sa publication au *Journal officiel* de la Polynésie française en février 2016, notamment la rédaction du Schéma de prévention et de promotion de la santé 2018-2022 par la Direction de la santé, qui a été acté par une communication en conseil des ministres du 31 octobre 2017. Ce schéma est celui encore utilisé actuellement pour guider et orienter les actions de santé publique dans ce domaine et a initié la création d'un comité interministeriel.

Dans le domaine des soins, un projet pilote a été mis en place en décembre 2017 pour prendre en charge les enfants et les adolescents en surpoids et en obésité, en lien avec l'hôpital de Raiatea, et dont l'objectif final est la mise en œuvre d'une politique durable de lutte contre l'obésité infantile adossée à une offre de soin ciblée. La phase pilote se poursuit, suite à une interruption due à l'épidémie de Covid, et montre des résultats encourageants (stagnation ou diminution de l'indice de masse corporel). Une extension du dispositif est en cours d'étude sur les Tuamotu, Taravao et Papeete.

Le SOS inscrivait également la rationalisation de l'organisation de la prévention. Celle-ci a démarré avec la mission assumée par le bureau « *Développement Programmes Prévention* » de la Direction de la santé et se poursuit avec la réorganisation de la santé scolaire et la création des « *comités locaux de santé* » au niveau des communes, impulsée par la Direction de la santé. Seule, l'action liée à l'approche coût-efficacité préconisée par le SOS peine à démarrer, cette action nécessitant la mise en place de l'Observatoire de la santé pour pouvoir produire des indicateurs objectifs. Cette dernière action est en cours de programmation et devrait pouvoir démarrer en 2023.

Par ailleurs, concernant le programme sur l'alimentation équilibrée, il est piloté par le département de la santé publique de la Direction de la santé. L'une de ces priorités est de favoriser une alimentation saine pour tous notamment par l'instauration de mesures concrètes travaillées conjointement avec de nombreux partenaires comme l'amélioration de l'environnement et l'offre alimentaire dans le milieu scolaire à travers des formations, des guides de recommandations ou encore l'accompagnement des communes pour l'élaboration des menus. Également, grâce à la mise en place de dispositifs tels que « *Communes en santé* » ou « *Ecole en santé* », la Direction de la santé apporte un soutien technique et financier pour la mise en place d'actions ayant un impact positif pour la santé des habitants et des élèves.

Enfin, en ce qui concerne la taxation des produits alimentaires néfastes pour la santé, un premier pas a été posé avec une taxe permettant d'alimenter le Fonds de prévention sanitaire et social créé par *délibération n° 2017-114 APF du 7 décembre 2017 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé "Fonds de prévention sanitaire et sociale"*. Ce fond a permis de financer nombreuses actions de prévention dont certaines citées précédemment.

Pour en revenir au cœur du sujet, quant à l'installation de restaurants de l'enseigne de fast food *Burger king*, il est indispensable de rappeler le principe de liberté d'installation et d'entreprendre qui ne permet pas de s'opposer à celle-ci.

Cette installation amène par ailleurs, plusieurs réflexions.

La Polynésie française attire récemment des enseignes implantées au niveau international, tel que l'annonce de l'ouverture prochaine d'une enseigne de matériel de sport « *Décathlon* » ou de la chaîne de fast-food « *Burger king* ». L'enseigne *Décathlon* possède près de 1700 points de vente dans une soixantaine de pays et l'enseigne *Burger king* possède 12.300 restaurants dans 78 pays.

Sur l'installation de nouvelles enseignes dont une pour sportifs, on peut y voir le signe que la Polynésie française a regagné la confiance des investisseurs et intéresse les grands groupes. Cela est un point positif en termes d'attractivité économique du pays et de production d'emploi, malgré la crise sanitaire liée au covid que nous avons traversé.

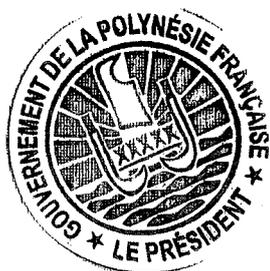
Sur le caractère de fast food de l'enseigne *Burger king*, ce qui est regrettable, c'est surtout que l'enseigne voit, dans les polynésiens, la capacité à ouvrir trois restaurants. Car pour qu'un restaurant marche, il faut qu'il y ait des clients. Et, malheureusement pour la santé, on ne peut nier que le marché pour ce type d'enseigne existe en Polynésie française.

Et même si Burger king ne s'installe pas, est-ce que la population mangerait sainement pour autant ? On peut malheureusement en douter en raison de l'offre multiple de restauration sans enseigne sur le territoire : nombreux restaurants, snacks, fast-food indépendants de « burger », « pizza », « casse-croûte », etc, sans compter les roulottes, les vendeurs ambulants, les autres lieux où on peut trouver de la nourriture toute prête (supermarché, station-service, etc). Doit-on attendre l'arrivée de *Burger king* pour s'inquiéter de la malbouffe sur le territoire ? Le sujet est présent depuis longtemps et l'inscription dans le SOS de la lutte contre la surcharge pondérale comme priorité du pays était nécessaire et sera proposée d'être reconduite dans le prochain SOS. Mais la lutte est difficile et de longue haleine, les résultats ne se verront que dans plusieurs années, voire plusieurs décennies. Même si des premiers résultats sont observés, nous en sommes qu'aux balbutiements.

On parle souvent de ce sujet comme d'un sujet interministériel car il est indispensable que l'ensemble du gouvernement prenne en compte cette dimension dans ses politiques publiques. Mais cela ne sera pas suffisant si la population ne partage pas cette volonté et ne s'engage pas dans cette dynamique. De plus, j'invite également l'ensemble des élus dans cette voie et à inciter leurs administrés dans ce projet pour le pays.

Tels sont les éléments de réponse que je tenais à apporter à Mme TEVAHITUA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Edouard FRITCH